



TOULOUSE le 21 MARS 2023

DIRECTION PILOTAGE ET
RESSOURCES AUTONOMIE

Dossier suivi par :
Clara MIROUSE
Tél : 05 34 33 41 28

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2023 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice
des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif en Haute-Garonne

Date limite de dépôt des projets : 27 avril 2023 à minuit

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à manifestation d'intérêt qui a pour objet la sélection de l'ensemble des porteurs de projets qui signeront une convention d'Aide à la Vie Partagée avec le Département de la Haute-Garonne (convention d'une durée de 7 ans : 2023 à 2030).

1 – Calendrier

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 27 avril 2023 à minuit.
Période d'instruction et de sélection des projets : mai à septembre 2023
Notification de la décision : novembre 2023

2 – Cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt 2023.

3 – Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature.

Le candidat devra transmettre son dossier de candidature uniquement via le portail des subventions du site internet du Conseil départemental – URL : <https://subventions.haute-garonne.fr>, afin de :

- Créer votre compte demandeur,
- Après la connexion, choisir « Déposer une demande »
- Suivant votre profil, choisir :
 - o Subventions aux communes, groupements de communes et établissements publics
 - o Subventions aux associations (hors écoles de sport/Petit matériel)
 - o Subventions aux organismes privés et particuliers
- Après avoir saisi les informations sur votre structure, choisir la thématique « Habitat inclusif »,
- Suivre les indications jusqu'à la transmission de votre demande et la réception d'un premier mail de confirmation de transmission.

La demande de chaque candidat devra impérativement passer par l'espace usager de MGDIS.

Seules les candidatures déposées sur le portail des subventions du Conseil départemental seront recevables.

Un « guide d'utilisation du portail subventions » est disponible sur le site internet du Conseil départemental en suivant le chemin d'accès ci-dessous :

- <https://subventions.haute-garonne.fr>.
- « Règlements et documentation » (bas de page - encadré noir)
- Documentation générale
- « Téléchargez le guide d'utilisation du site Subventions ».

Les dossiers parvenus après la fin de la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'informations pourront être demandés au porteur de projet. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

4 – Composition du dossier et critères de sélection

Tous les candidats devront remettre la fiche de candidature (annexe 2) complétée.

La sélection des candidats sera effectuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de leur pertinence et des critères énoncés dans le cahier de charges.

5 – Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

La date de publication sur le site internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

6 – Précisions complémentaires

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante :

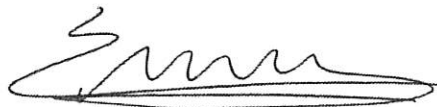
DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt AVP 2023.

Annexes :

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : fiche de candidature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Gabrieli', with a horizontal line underneath it.

Signé par : Alain Gabrieli

Date : 21/03/2023

Qualité : Elu - Alain GABRIELI

